

PARIS, le 28 juillet 2003 - N°271/D130

Formation AGRICULTURE

Réunion du 30 avril 2003

Compte rendu de l'examen des orientations à moyen terme 2004-2008 et
des avant-projets de programmes statistiques pour 2004

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION

AVIS D'OPPORTUNITÉ

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2004 à la formation Agriculture réunie le 30 avril 2003.

INSEE

- Département de l'industrie et de l'agriculture - Division Agriculture

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES
AFFAIRES RURALES**

- Service central des enquêtes et études statistiques - SCEES

- Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture - DPMA

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION AGRICULTURE
- 30 avril 2003 -

Président : Jean SALMON, président de la commission économique de l'APCA

Rapporteur : José REY, chef du SCEES (Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction (M. Jean SALMON)

I - Programmes à moyen terme 1999-2003 et 2004-2008

1. Synthèse du bilan et suivi des avis du moyen terme 1999-2003 (M. José REY)
2. Exposé synthétique des grandes orientations 2004-2008 (Mme Chantal MADINIER)
3. Débat
4. Projets d'avis de la formation - 1^{ère} version (Mme Carla SAGLIETTI)

II - Thème particulier

1. Les recensements agricoles en Europe en 2000 (M. Hubert CHARLIER)
2. Débat

III - Programme 2004

1. Suivi des avis 2003 (M. José REY)
2. Examen des avant-projets 2004 (M. José REY)
3. Examen des projets d'enquête pour avis d'opportunité (Mme Chantal MADINIER) :
 - Enquête aviculture 2004
 - Enquête sur la structure de la production légumière)
 - Enquête sur les produits agroalimentaires sous signes officiels de qualité et d'origine
 - Base de sondage renouvelée des exploitations agricoles
4. Plan de sélection du RICA (M. Sylvain MOREAU)
5. Projets d'avis de la formation (Mme Carla SAGLIETTI)

LISTE DES PARTICIPANTS

Mme	ANTREASSIAN Laure	MAAPAR/Mission Défense
M.	BARAILLE Jean-Paul	BCS
M.	BARTHELEMY Laurent	FNSEA
M.	BAUDELET André	CASA
M.	BERTHIER Jean-Pierre	INSEE
Mme	BORZEIX Véronique	MAAPAR/DPEI/BOEEE
M.	BOURGEOIS Lucien	APCA
Mme	CARAES Didier	APCA
M.	CASAGRANDE Paul	SCEES
M.	CHARLIER Hubert	Eurostat

M.	COURSON Jean-Pierre	SCEES
M.	DECHAMBRE Bernard	MAAPAR/DAF/BEPE
Mme	DEJONGHE Valérie	INSEE
Mme	DELAME Nathalie	INRA/ESR
M.	DETAPE Yves	INSEE
Mme	DORMOY Michèle	MAAPAR/DGFAR
M.	EURIAT Michel	INSEE
M.	GAY Christian	DAF/SCEES
M.	JOYEUX Sylvain	MAAPAR/DPEI
M.	LE GLEAU Jean-Pierre	INSEE
Mme	MADINIER Chantal	SCEES
M.	MOREAU Sylvain	SCEES
Mme	OUVRE Brigitte	CNIS
M.	PELC Alain	CCMSA
M.	PERROT Christophe	Institut de l'Elevage
M.	POLLINA Lucien	MAAPAR/DAF/BECPA
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	REY José	MAAPAR/SCEES
Mme	SAGLIETTI Carla	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	SALMON Jean	APCA

INTRODUCTION

Jean SALMON

Je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie pour votre présence. L'équipe chargée de la préparation de cette réunion a estimé qu'il serait important que nous privilégions l'étude du moyen terme par rapport au court terme. Dans un premier temps, nous dresserons un bilan des années 1999 à 2003, après quoi nous nous projeterons dans l'avenir. Nous nous efforcerons également d'évoquer les différentes enquêtes qui devront être conduites.

Je souligne l'intérêt particulier que présente cette réunion. Il est en effet important d'établir des échanges entre ceux qui produisent les résultats et ceux qui les utilisent. Je regrette à ce titre que les Offices ne soient pas représentés ce jour, malgré la relance que nous leur avons adressée. Nous gagnerions à bénéficier de la participation des Offices, bien que leur mission première ne relève pas de la statistique. Néanmoins, les Offices utilisent les statistiques et disposent d'éléments de conjoncture qui permettraient de créer une synergie entre les moyens de chacun. Les agriculteurs sont souvent conduits à entretenir des échanges avec les Offices, essentiellement pour des questions de conjoncture. La participation des Offices à notre instance revêtirait une importance sur le plan national, mais aussi sur les plans européen et international. Nous sommes confrontés à des réflexions importantes liées à l'évolution de l'agriculture. C'est pourquoi tous les éléments qui peuvent contribuer à notre réflexion sont bienvenus.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je tiens à remercier le CNIS qui, avec une grande efficacité, a mis en place un groupe de travail avec une réflexion sur deux thèmes, réflexions que nous désirions mener depuis longtemps. L'une porte sur la comparaison des résultats du secteur agricole et des autres secteurs, l'autre a pour objectif de compléter les statistiques de revenus par des approches patrimoniales. Cette réflexion nous aidera à concevoir une vision aussi objective que possible de notre domaine. Ce groupe fonctionne de façon satisfaisante. Nous aurons l'occasion de découvrir certaines de ses avancées lors de la prochaine réunion de la Commission des comptes de l'agriculture. Je remercie leurs participants, qui nous permettent d'approfondir notre réflexion.

Comme Monsieur REY me l'indiquait en aparté, nous avons récemment rencontré certains problèmes de publication. En particulier, une publication sur les consommations d'azote a quelque peu ébranlé notre secteur. Il conviendra qu'en de pareils cas, nous parvenions à mieux nous coordonner.

II - PROGRAMMES A MOYEN TERME 1999-2003 ET 2004-2008

Monsieur REY

Il est vrai que l'absence des Offices est regrettable. Je précise néanmoins que nous travaillons en collaboration avec les Offices. Par ailleurs, si les groupes de travail que vous avez cités ont été mis en œuvre par le CNIS, ils constituent un prolongement de la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, répondant à des demandes exprimées dans les deux instances. Par ailleurs, la publication de chiffres fait partie intégrante de l'acte de production statistique. Chaque fois que nous présentons à ce Conseil une enquête assortie d'un avis d'opportunité, nous lui soumettons un calendrier comportant notamment la diffusion des résultats. Il serait en effet inutile de collecter des résultats sans les publier. Il arrive que ces résultats soient mal reçus par certains. C'est le cas de notre dernière publication sur le bilan de l'azote. La méthode appliquée est certes discutable, mais résulte d'un modèle élaboré avec des professionnels. Bien que la publication sur l'azote traite des nouveaux coefficients de rejets des animaux, nous n'avons pas encore effectué de comparaison avec la précédente enquête, datant de 1994. Nous nous soumettrons prochainement à cet exercice. Un nouveau groupe de concertation sera mis en place pour étudier ce modèle, comprenant les techniciens des instituts techniques et des chambres d'agriculture.

2.1 Synthèse du bilan et suivi des avis du moyen terme 1999-2003

Nous allons aborder l'avenir, mais aussi l'année 2003. Je précise néanmoins que nos orientations sont soumises à une réserve, celle des budgets. Je n'ai connaissance que du budget de 2003. Pour le moment, je ne suis pas certain que nous soyons en mesure de mener le programme de 2003. Durant les cinq précédentes années, notre principale contrainte était les moyens humains, principalement à l'échelon central. Dans les cinq années à venir, je crains que le volet budgétaire ne représente un obstacle plus contraignant encore.

a. Recensement agricole 2000 et opérations connexes

Le programme de 1999-2003 comportait pour volet principal le recensement de l'agriculture. Ayant pris mes fonctions le 1^{er} juin 1999, alors que l'organisation du recensement agricole était presque achevée, je me permets d'affirmer en toute modestie que ce recensement a constitué une réussite. Les agriculteurs y ont répondu, et nous avons pu exploiter les résultats dans les délais prévus. En 2000 et 2001, nous avons allégé notre programme au profit de ce recensement. La réussite matérielle et technique du recensement a reposé sur la capacité de collecte de notre réseau, constitué de services régionaux, de services départementaux et d'un service central. Alors qu'il étudiait le programme 1999-2003, le CNIS avait exprimé des inquiétudes quant à la pérennité de ce réseau. Ces inquiétudes sont pour l'instant levées.

b. Autres opérations

Outre le recensement, nous avons prévu un important programme d'enquêtes, qui s'est révélé trop ambitieux au regard des moyens humains dont nous disposons. Nous n'avons pas pu mener toutes les opérations. En outre, les opérations que nous avons pu effectuer n'ont pas été suffisamment valorisées. Il était opportun de mener ces enquêtes à l'issue du recensement car ce dernier était propice non seulement à l'attribution de moyens financiers, mais encore à l'exploitation d'une base de sondage actualisée. C'est ainsi que nous avons réalisé en novembre 2001 des enquêtes sur les cheptels, une enquête sur les pratiques culturales, un recensement de l'horticulture – dont nous venons de publier les résultats – et un recensement de la conchyliculture, première enquête de ce type dont les résultats seront rendus publics dans quelques jours.

Je n'aborderai pas le programme courant. Naturellement, alors que nous menions des opérations exceptionnelles à fréquence décennale ou quinquennale, nous poursuivions parallèlement nos travaux sur le RICA, nos travaux de synthèse, nos statistiques sur les industries agricoles et alimentaires, etc.

Lors de la validation du programme à moyen terme, le CNIS avait émis le souhait que nous privilégions la valorisation. Nous nous sommes pliés à cette demande, aux plans local et national. Cette valorisation, qui permet de faire connaître nos travaux, reste néanmoins insuffisante, faute de moyens humains. Nous avons encore renforcé nos collaborations par conventions, par exemple avec l'Institut de l'Élevage. Ainsi venons-nous de publier un cahier spécial reprenant certains travaux menés en collaboration avec l'Institut de l'Élevage et le Bureau des Statistiques animales sur la base

du recensement. De même, nous publions avec l'INRA une série d'articles. Nous avons en outre conclu des contrats avec le CEMAGREF ou l'ONIVINS, dont certains ont fait l'objet d'une procédure de passage devant le comité du secret statistique – instance offrant la possibilité à des chercheurs d'accéder à des fichiers individuels anonymes –, et dont d'autres recourent à de tableaux plus courants. De telles conventions témoignent de réels progrès et répondent à la recommandation du CNIS. Elles ne soulagent toutefois que partiellement notre charge de travail. Il importe que les publications éditées sur nos propres supports prennent la forme de publications statistiques, ce qui n'empêche pas les chercheurs d'effectuer par ailleurs des travaux plus pointus qui ne pourraient pas donner lieu à des publications statistiques.

Le CNIS nous avait également recommandé de communiquer avec des supports modernes. Nous éditons ainsi systématiquement des CD Rom qui présentent l'avantage, sur un support léger, de comporter non seulement les résultats de l'année considérée, mais aussi des années précédentes. J'espère que vous visitez régulièrement notre site Internet Agreste, dont le contenu est de plus en plus complet. Nous entendons enrichir ce site, y compris par des données accessibles gratuitement.

Le CNIS avait réitéré sa suggestion selon laquelle nous devons accentuer l'utilisation des statistiques administratives. Nous n'enregistrons quelques avancées en la matière que depuis 2003. Nous intégrons dans une base de données les chiffres que détiennent les Offices ou l'Administration en matière de déclarations d'aides aux surfaces ou aux cheptels. Ces données sont accessibles et offrent une information de niveau géographique fin. En revanche, nous sommes encore confrontés à la question de l'identifiant unique, malgré les progrès politiques constatés dans ce domaine. Je prends très fréquemment part à des sous-groupes de la Commission de simplification mise en place par le Ministre. L'identifiant unique SIRENE constituera, à court terme, une véritable simplification pour l'utilisateur. Nous espérons en voir les premières réalisations en 2004.

Je citerai pour mémoire les travaux portant sur les industries agricoles et alimentaires, qui font l'objet d'une autre formation du CNIS. La Sous-Direction des Industries agricoles et alimentaires du SCEES travaille en étroite relation avec le service statistique du Ministère chargé de l'Industrie. Elle a réalisé de réels progrès en matière de qualité de l'information, tant dans la gestion de ses fichiers informatiques que dans sa mission de tutelle des organismes professionnels agréés, syndicats chargés de mener des enquêtes de branches. Le SSSI et la Sous-Direction des Industries agricoles et alimentaires du SCEES ont signé ces deux dernières années des chartes de qualité avec ces organismes professionnels agréés. Cette collaboration donne satisfaction, comme nous avons pu en rendre compte récemment devant le Comité du Label du CNIS. Tous les intervenants concernés ont signé ces chartes, et tous se plient aux règles. Cette démarche contribue à l'amélioration de la rapidité et de la qualité des statistiques dans le domaine industriel.

Je mentionnerai brièvement les statistiques sur l'environnement, qui sont également traitées dans une autre formation du CNIS. Nous travaillons sur ce sujet en collaboration avec l'Institut français de l'Environnement. Comme il était prévu dans le programme de moyen terme, nous avons mené des enquêtes auprès des services publics communaux, sur la collecte et le traitement des déchets, sur la production et la distribution de l'eau ainsi que sur la collecte et le traitement des eaux usées. Ces enquêtes importantes conduites auprès des communes nous ont permis de recueillir des informations inédites sur des services publics communaux qui avaient rarement fait l'objet d'un traitement chiffré et objectif. Nous avons ainsi été en mesure de publier des éléments nouveaux, sur le prix de l'eau notamment.

Parmi les autres opérations, je mentionnerai enfin le succès du passage à l'euro du RICA et des synthèses.

Toutefois, notre programme était trop ambitieux. Nous avons porté au programme des opérations sur les légumes ou sur l'aviculture. L'aviculture et les légumes sont en effet mal couverts sur le plan structurel. Or nous n'avons pas été capables de réaliser ces enquêtes. Sous réserve de disposer des financements nécessaires, nous vous proposerons de reconduire ces enquêtes en début de programme suivant.

2.2 Exposé synthétique des grandes orientations 2004-2008

Madame MADINIER

Je vous présenterai le programme de l'ensemble des services producteurs touchant à la Formation «Agriculture» : le SCEES, le Bureau central des Statistiques de la Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture (BCS), la Division Agriculture de l'INSEE et la MSA.

a) *Organisation retenue pour 2004-2008*

Il n'est pas prévu de grande rencontre spécifique consacrée à l'agriculture, alors que nous avons organisé la semaine dernière une grande rencontre pour l'industrie et les ménages et que nous tiendrons en juin une rencontre sur les statistiques régionales et locales. La présente réunion constitue donc l'instance de discussion sur le programme à moyen terme. Nos propositions sont soumises à toutes vos remarques.

Nous avons initié nos travaux en avril 2002, en créant des groupes de travail constitués de participants généralement issus du Ministère. Ces groupes ont mené des consultations à l'extérieur. La première synthèse de ces travaux vous a été remise. Nous avons également tenu une réunion au Ministère chargé de l'agriculture, dont le compte rendu vous a été communiqué. Il nous incombe d'élaborer un programme définitif, qui sera présenté à la Formation « Système productif » lors du quatrième trimestre 2003.

b) *Propositions*

Poursuivre et améliorer le programme courant

Notre programme est ambitieux. Je ne suis pas certaine, compte tenu de la conjoncture actuelle, que nous parvenions à le réaliser entièrement. Je vous ferai néanmoins part des éléments essentiels qu'ont mentionnés nos interlocuteurs. Nos utilisateurs nous ont indiqué que notre programme courant annuel leur agréait. Nous entendons poursuivre ce programme et l'améliorer. Ce programme représente une part importante de notre activité.

Préparer le recensement agricole de 2010 et fixer le dispositif intercensitaire

Il importera de préparer le recensement agricole de 2010 et de déterminer le dispositif inter censitaire. Un rapport de Pierre DEBREU, Inspecteur général de l'INSEE, a porté sur le sujet. Pierre DEBREU a réfléchi à la pertinence d'un recensement agricole en continu et d'un recensement agricole comportant des échéances fixes. Au vu de notre organisation, il a jugé qu'il serait préférable de procéder à un recensement en 2010 et de réaliser des opérations inter censitaires plus performantes.

Efforts dans le domaine agro-environnemental

Il nous a été demandé d'effectuer des progrès dans le domaine agro-environnemental, qui souffre d'un manque d'indicateurs.

Répondre aux demandes européennes

Nous nous devons de répondre à toutes les demandes européennes, dont de nouvelles apparaissent régulièrement.

Utiliser les statistiques administratives grâce à la généralisation de l'emploi du SIRET

Cette proposition apparaît de façon récurrente dans nos programmes à moyen terme. Une démarche adéquate se met en place à un rythme plutôt lent. Néanmoins, elle a récemment pris un nouvel essor. Le SIRET est dorénavant présent dans la majorité des fichiers des services touchant à l'agriculture. Il convient néanmoins qu'il soit réellement utilisé. Nous avons la volonté affichée que le SIRET devienne l'identifiant unique des agriculteurs.

Chantiers méthodologiques (nomenclatures, méthodes d'estimation, organisation...)

Il importera d'initier des chantiers méthodologiques. Une révision des nomenclatures est prévue en 2007, ainsi que des rebasements de comptes au cours de la période. Nous devons également développer les études.

c) Le programme courant : enquêtes

RICA

Dans le cadre du programme courant, nous poursuivrons nos travaux sur le Réseau d'Information sur la Comptabilité Agricole (RICA). Le RICA recouvre 7 500 comptabilités. Il représente un peu moins de la moitié de notre budget. Il est certes intéressant, mais onéreux. Ce programme étant communautaire, nous n'envisageons pas de le supprimer.

TERUTI

Nous effectuons annuellement l'enquête TERUTI sur l'utilisation des territoires. Il nous a été demandé d'approfondir la problématique sur l'environnement et le territoire. Il conviendra de parfaire le dispositif TERUTI, et en particulier de changer de base en 2004.

Enquêtes de production et de conjoncture (terres labourables, prévision fruits et légumes, aviculture, filière bois)

Nous maintiendrons les enquêtes de production et de conjoncture.

Indices (IPPAP, IPAMPA, IPGA)

Les travaux sur les indices créés par l'INSEE seront maintenus et un rebasement sera effectué.

Enquête annuelle de production des cultures marines

La DPMA doit poursuivre l'enquête annuelle de production des cultures marines. A la suite du recensement de la conchyliculture de 2002, il importe de réviser cette enquête. Les résultats du recensement venant de nous parvenir, cette révision devrait débuter en 2004.

Enquête sur l'activité des navires de pêche

La DPMA doit améliorer les statistiques portant sur les navires de pêche. Elle doit en particulier développer des méthodes d'estimation.

d) Le programme courant : études et synthèses

Nous poursuivrons nos études sur le suivi mensuel de la conjoncture, l'établissement de la statistique agricole annuelle et l'établissement des comptes de l'agriculture. S'y ajouteront des études sur l'emploi, qu'il soit salarié ou non-salarié, qui devront être développées par l'INSEE en partenariat avec la MSA. Enfin, la DPMA s'attachera à la connaissance économique de la pêche.

e) Les enquêtes thématiques ou sectorielles

Je vous rappelle que notre programme ne pourra être réalisé que si nous obtenons des crédits à hauteur suffisante.

Nous entendons réaliser fin 2004 l'enquête aviculture qui faisait partie du programme 1999-2003, mais qui n'a pas pu être réalisée en raison d'un manque de moyens. Nous mènerons également en 2004 une enquête sur l'alimentation animale, en particulier sur l'alimentation **Erreur ! Signet non défini.** des porcins.

En 2005 seront réalisées une enquête sur la production légumière – qui était prévue dans le précédent programme à moyen terme –, ainsi qu'une enquête sur les signes officiels de qualité et d'origine et une enquête « structures ». Il s'agit dans ce dernier cas d'enquête communautaire inter censitaire. La première enquête « structures » interviendra en 2003, suivie d'une deuxième enquête en 2005 et d'une troisième en 2007. Conformément à un règlement communautaire, il nous reviendra enfin de produire des statistiques sur les déchets agricoles.

En 2006, nous envisageons de reconduire l'enquête sur l'eau et l'assainissement menée auprès des communes : budget consacré à l'eau, description des réseaux d'eau et d'assainissement. La dernière de ces enquêtes date de 1999. Elle sera reproduite en 2003, puis en 2006. Par ailleurs, deux enquêtes seront consacrées à des questions environnementales : l'enquête sur les bâtiments

d'élevage et l'enquête sur les pratiques culturales. Ces deux enquêtes interviennent à intervalles réguliers et ont été réalisées pour la dernière fois en 2001. Elles ont pour principal objectif de mieux connaître l'environnement de l'élevage et des pratiques de culture. Le document de quatre pages consacré aux déchets et aux nitrates que nous avons évoqué précédemment a été réalisé, pour partie, grâce à l'enquête sur les pratiques culturales. Nous n'avons pas encore travaillé sur l'agriculture biologique, car ce secteur est complexe. Nous serons probablement en mesure d'initier une telle étude en 2006, alors que le nombre d'exploitations pratiquant ce mode de culture aura augmenté.

Il est prévu en 2007 de réaliser la troisième enquête « structures » de la période inter censitaire, ainsi que l'enquête communautaire sur les vergers.

Enfin, nous souhaitons effectuer en 2008 un inventaire communal, largement sollicité dans le cadre de la problématique des affaires rurales et de l'occupation de l'espace, ainsi qu'une enquête sur les consommations d'énergie. S'y ajoutera la préparation du recensement agricole de 2010.

f) Efforts dans le domaine agro-environnemental

Comme je l'ai indiqué précédemment, nos travaux dans le domaine agro-environnemental porteront sur l'amélioration des outils actuels, le renouvellement de TERUTI, les enquêtes « structures » et le RICA. Il importera également de reconduire des enquêtes thématiques sur les pratiques culturales, les bâtiments d'élevage, l'eau et l'assainissement, ainsi que l'inventaire communal.

Nous disposons par ailleurs d'une classification des exploitations par OTEX (orientations technico-économiques). Nous envisageons de réfléchir à une classification environnementale, dont l'élaboration sera complexe mais dont l'intérêt sera réel.

Enfin, l'utilisation des sources administratives devrait nous permettre, en fin de période, d'effectuer des statistiques à des niveaux plus fins. Il est rare que nos statistiques actuelles atteignent un échelon inférieur à celui du département, hormis dans le cas du recensement agricole. Grâce aux statistiques administratives, et dans le respect du secret statistique, nous devrions parvenir à produire des données plus fines, auxquelles les enquêtes ne permettent actuellement pas d'aboutir en raison de leurs moyens limités.

g) Répondre aux demandes européennes

Nous avons pour objectif de répondre aux demandes européennes. Ce volet représente plus des deux tiers de notre activité et de notre budget. La majeure partie de nos travaux obéit à des réglementations européennes. Naturellement, nous avons le loisir d'inclure des questions nationales à ces enquêtes.

h) Utilisation des statistiques administratives

L'un des principaux chantiers méthodologiques de la période touchera aux statistiques administratives. Nous espérons qu'en fin de période se généralisera l'utilisation du SIRET.

Nous avons également l'espoir d'être en mesure d'utiliser, en milieu de période, le fichier d'identification pérenne généralisée des bovins (IPG). Ce fichier identifie les bovins et les flux qui les concernent. Il devrait nous permettre de produire des statistiques détaillées sur le cheptel bovin. Il pourrait, à terme, se substituer aux enquêtes dans ce domaine. Nous ne disposons que depuis peu de fichiers nationaux sur le sujet.

Par ailleurs, la MSA et l'INSEE s'attacheront à des travaux statistiques sur l'emploi.

Enfin, un volet sera consacré aux statistiques de pêche.

i) Les travaux méthodologiques

Bien que les fichiers ne comportent pas toujours le numéro SIRET, l'INSEE mène actuellement des travaux d'appariement du RICA d'une part, et du recensement de l'agriculture d'autre part, avec les sources fiscales. Ces actions doivent donner lieu à des études et à des résultats. Par ailleurs, le SCEES a initié une réflexion sur un modèle de projection démographique des exploitations. En liaison avec d'autres services, l'INSEE est en outre chargé de la révision de la nomenclature d'activité pour 2007. Les comptes et les indices doivent de surcroît être rebasés en 2005. Avant la fin de la période, il

nous incombera de réfléchir à la définition des exploitations agricoles. Comme nous l'avons déjà mentionné, les travaux sur le compte de patrimoine sont en cours et seront poursuivis.

Dans le cadre des réflexions que nous avons menées en 2002, un groupe s'est plus particulièrement attaché à la sécurité et à la qualité alimentaires. Il s'est interrogé sur l'efficacité du dispositif statistique dans ce domaine. Il s'est avéré que ce secteur était bien connu et qu'il n'était pas nécessaire de créer des enquêtes. Nous faisons néanmoins l'objet d'un certain nombre de demandes. Il nous reviendra pas conséquent de réfléchir à ces questions d'ici à la fin de la période.

Madame SAGLIETTI

Je tiens à préciser qu'il n'est pas prévu de réunir de Rencontre sur l'agriculture, contrairement à ce que nous avons envisagé initialement. L'organisation de telles Rencontres est en effet relativement contraignante. Nous avons tenu la semaine dernière une Rencontre sur les statistiques d'entreprises et les statistiques sociales. Nous organiserons le 19 mai une Rencontre sur les statistiques monétaires et financières. Enfin, le 25 juin interviendra à Lyon une Rencontre sur les statistiques régionales et locales. Dans le cadre de celle-ci, un atelier aura pour thème « l'environnement et l'espace rural ». Certaines des réflexions exprimées lors de cet atelier contribueront à alimenter notre réflexion sur le programme à moyen terme. C'est la raison pour laquelle le projet d'avis sur le moyen terme sur lequel nous nous prononcerons aujourd'hui ne constituera qu'une première ébauche, qui pourra être complétée à l'issue de cette Rencontre et par le biais d'éléments que vous ferez parvenir au Secrétariat du CNIS. Nous diffuserons une version plus complète de ce projet d'avis avant l'été. Le projet d'avis définitif que nous présenterons au Conseil en décembre sera finalisé au cours d'une réunion inter-formations qui aura lieu en octobre, dans le cadre de la Formation « Système productif ».

Madame MADINIER

J'ajoute que j'ai conscience que le programme qui vous est soumis est ambitieux. Nous vous enjoignons par conséquent non seulement de nous en signaler les manques, mais encore de mettre en valeur les orientations que vous jugez prioritaires.

Madame SAGLIETTI

Les orientations que nous vous présentons aujourd'hui introduiront les éventuelles demandes complémentaires des utilisateurs qui se feront jour au cours des futures réunions. Le programme ne sera finalisé qu'à l'issue de la réunion d'octobre. Vous êtes donc libres d'exprimer vos besoins, sans la moindre censure et hors de toute contingence financière.

2.3 Débat

Monsieur SALMON

Toutes vos interventions sont en effet bienvenues, sur le bilan comme sur les prévisions. Je remercie Madame MADINIER pour la clarté de sa présentation. Le programme qui nous est présenté est ambitieux et nécessite que nous définissions des priorités. C'est dans cet esprit que j'ouvre le débat.

Monsieur BOURGEOIS

Je vous remercie pour la vision détaillée des années précédentes et des cinq prochaines années dont vous venez de nous faire part. L'avis qui avait été proposé en 1999 comporte certains éléments marquants. Si nous adoptons une vision optimiste, nous pouvons nous permettre d'affirmer que le recensement a été un succès, de même que la diffusion des statistiques par le SCEES et par l'INSEE. Si nous avons conçu des inquiétudes quant au devenir des services statistiques départementaux, il semble que nos craintes n'aient pas été fondées.

Néanmoins, certains points qui avaient été jugés importants n'ont pas donné entière satisfaction, parmi lesquels l'utilisation des sources administratives. Monsieur REY a toutefois bon espoir que cette orientation n'apparaisse pas dans le projet d'avis que nous élaborerons dans cinq ans. Il est probable que l'utilisation du numéro SIRET, de l'IPG et du fichier des aides se généralise.

J'émettrai également un avis contrasté quant au RICA, qui mobilise la moitié de votre budget. Si certains volets du RICA donnent satisfaction, j'estime que nous pourrions en assurer une meilleure utilisation et une diffusion plus large.

Je m'étonne en outre que certains des documents qui nous ont été remis mentionnent que le problème de l'emploi salarié et non-salarié – qui avait été considéré comme un point majeur – est résolu. Je ne partage pas ce sentiment. Si je me réjouis que la statistique agricole permette de

connaître en détail la production agricole, je conçois néanmoins une très grande insatisfaction quant à la connaissance de l'emploi, que j'estime être un problème de société non négligeable.

Enfin, nous sommes encore confrontés à des difficultés importantes s'agissant des comparaisons internationales. Je constate que les deux tiers du programme statistique français relèvent des demandes de la Communauté européenne. Je regrette que la diffusion des statistiques européennes donne si peu satisfaction. Eurostat défend une conception mercantile des statistiques. Nous devons résoudre cette question. Peut-être devriez-vous nous fournir les outils nous permettant de nous y atteler collectivement. L'an dernier, nous espérions que la présence de Monsieur CALO contribuerait à faire progresser la situation. Or ce dernier nous a finalement conseillé, dans un courrier, de nous tourner vers l'antenne parisienne. Ce courrier constitue en quelque sorte une fin de non-recevoir. De même, alors que j'ai récemment déploré que les publications de l'INSEE ne comportent plus, comme c'était le cas auparavant, des comparaisons internationales sur la consommation alimentaire, l'on m'a indiqué que l'OCDE pourrait nous fournir ces données ! Notre besoin de comparaisons internationales est croissant. Nous ne pouvons tolérer qu'il nous soit répondu que ce problème est secondaire ou qu'il ne nous concerne pas. Nous espérons que la présence des Offices aujourd'hui nous permettrait de progresser sur ce point.

S'agissant des orientations du programme 2004-2008, il nous est difficile d'établir des priorités, dans la mesure où nous disposons de peu de précisions sur les marges de manœuvre dont nous disposons. En effet, nous ignorons les enjeux financiers et humains de la plupart des enquêtes que vous nous proposez. D'un premier abord, vos propositions nous paraissent intéressantes. Pour ma part, je porterais un accent particulier sur l'emploi, la connaissance économique des exploitations et les comparaisons européennes. Il pourrait en outre être utile que vous nous fassiez part de vos hésitations quant à la priorité de certaines actions.

Monsieur SALMON

Monsieur CHARLIER pourra se prononcer sur les problèmes européens.

Monsieur REY

J'ai omis de mentionner certains points qu'a évoqués Monsieur BOURGEOIS : les relations avec les Offices et les statistiques sur les salariés. En effet, ces éléments portant principalement sur l'année 2003, je comptais les traiter lors du point suivant.

Madame MADINIER

Une enquête recouvre des coûts humains de conception et des coûts liés à l'intervention des enquêteurs. Le coût de la préparation d'une enquête ne diffère pas selon le sujet traité. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité établir un programme annuel. En effet, nous n'avons pas les moyens de mener plus de trois ou quatre enquêtes nouvelles par an. Néanmoins, les reconductions d'enquêtes ont un coût moindre par rapport à la création d'enquêtes. S'agissant de la mise en œuvre des enquêtes, hormis l'enquête « structures » qui est onéreuse car elle porte sur un échantillon de 80 000 unités, les autres enquêtes, qui portent sur des échantillons de 20 000 unités, ont des coûts sensiblement identiques. Enfin, l'évaluation des coûts des autres travaux, études ou chantiers méthodologiques, est plus complexe.

Je souligne par ailleurs que je n'ai nullement affirmé que nous avons résolu le problème des statistiques sur l'emploi. J'ai indiqué au contraire que nous nous attellerions en profondeur à ce sujet dans le cadre du programme 2004-2008.

Monsieur BOURGEOIS

Le projet de bilan du programme à moyen terme 1999-2003 mentionne que « *la mission de l'inspection a permis d'expliquer les différences du champ, justifier les approches complémentaires et dégager la nécessité de mieux communiquer vis-à-vis de la profession agricole* ». J'en ai conclu que le sujet était résolu.

Monsieur REY

Une inspection de l'INSEE-Agriculture sur les statistiques d'emploi et sur les divergences entre les chiffres du SCEES et ceux de la Mutualité Sociale Agricole a apporté certaines explications sur les différences de champs ou de concepts. Ces résultats nous ont enjoint à davantage de précision. Cette mission a été initiée sur saisine de l'APCA. Elle a notamment souligné que, dans les définitions internationales, les salariés membres de la famille n'étaient pas comptabilisés comme des salariés, mais comme des membres de la famille. Nous devons dorénavant distinguer ces catégories dans nos publications. Plus largement, la mission d'inspection nous a encouragés à travailler de concert. Le problème relève davantage d'un manque de coordination que de divergences ou d'une concurrence entre les services.

Monsieur PELC

Je m'interroge sur la pertinence du recours au SIRET pour mieux connaître les exploitations. Avant de recourir au SIRET, ne faudrait-il pas préciser la définition de l'exploitation ? En effet, d'un point de vue administratif, il n'existe pas de définition précise des agriculteurs. Votre orientation relative à la définition des exploitations agricoles pourrait contribuer à enrichir cette réflexion. Cette orientation devrait prendre en compte l'utilisation du SIRET. Cela permettra de réduire les différences de champs.

Monsieur SALMON

Chacun aspire à l'utilisation d'un identifiant unique. Il convient de ne pas en reporter la mise en œuvre.

Monsieur PUIG

Je réagirai à l'intervention de Monsieur BOURGEOIS, selon laquelle il nous est difficile d'établir des priorités compte tenu de notre méconnaissance du coût des enquêtes. Notre objectif est aujourd'hui d'exprimer une demande. Il serait prématuré d'élaborer dès maintenant un programme de moyen terme parfaitement calibré. Ce programme n'apparaîtra qu'à la fin de l'année et résultera de la confrontation de l'offre et de la demande. Il est important que vous puissiez nous faire part, indépendamment de toute considération de moyens, de la hiérarchie de vos priorités. En outre, nous ne sommes pas certains qu'un programme qui serait élaboré à moyens constants serait réalisable. En effet, les arbitrages budgétaires récents laissent entendre que l'hypothèse du budget constant n'est pas pertinente.

Par ailleurs, dans l'exercice final que nous mènerons en termes de programme à moyen terme, il nous faudra distinguer les opérations que nous jugeons incontournables des opérations qui pourraient être réalisées en fonction de la conjoncture budgétaire ou de l'évolution des besoins. Si les projets peuvent vous sembler déjà précis, cela ne signifie pas pour autant qu'il est inutile de nous faire part de vos souhaits.

Monsieur REY

L'agriculture se caractérise par une demande toujours plus importante que la possibilité d'offre. Une réunion interne au Ministère de l'Agriculture, à laquelle participaient d'ailleurs les Offices, nous a permis de constater que les priorités de chacun étaient généralement divergentes. Cet exercice est extrêmement contraint.

Monsieur GAY

Nous sommes également soumis à des incertitudes quant à l'orientation de la Politique agricole commune durant la période. Les discussions actuelles auront de fortes répercussions sur nos travaux. Monsieur BOURGEOIS a par ailleurs insisté sur l'importance que revêt l'étude de la sphère économique. Dans le cadre des discussions de préparation du programme à moyen terme relatif à l'espace et au territoire, nous avons été fortement incités à développer des éléments portant non pas sur le volet économique de l'agriculture, mais sur sa répartition spatiale ou sur la possibilité d'assurer un meilleur lien avec l'environnement. Il importe que nous menions en cette enceinte un débat sur la nécessité de développer davantage les aspects économiques ou sur la primauté de la problématique territoriale.

Monsieur BARTHELEMY

Le RICA constitue un outil particulièrement important. Il est vrai que nous disposons de nombreuses statistiques sur le plan économique. Néanmoins, j'estime que le RICA n'est pas suffisamment exploité. S'agissant des données européennes par ailleurs, je partage le constat selon lequel les données sont peu accessibles. Il est en particulier regrettable que l'accès aux données d'Eurostat soit majoritairement payant.

Monsieur MOREAU

Le RICA est au contraire bien utilisé et valorisé. Peut-être a-t-il même atteint les limites de ses possibilités. Nous réfléchissons actuellement à la possibilité d'offrir un meilleur service grâce à cet outil. Nombre de chercheurs ont recours au RICA à des fins d'évaluation ou de simulation. Nous aurions certainement intérêt à assurer, dans la mesure du possible, une meilleure communication des travaux reposant sur le RICA.

Monsieur SALMON

Monsieur GAY a soulevé la question intéressante de la primauté de l'économie ou du territoire. Il serait intéressant que vous vous exprimiez sur ce point. Si certaines études sont parfois mal accueillies par les agriculteurs, elles constituent toutefois une mise en valeur des progrès accomplis.

Monsieur BOURGEOIS

Je me suis efforcé de dresser la liste des critères auxquels nous pourrions recourir pour définir des priorités. Il faudrait que les travaux relatifs aux hommes priment sur les travaux relatifs aux produits, de même il faudrait aussi que l'économie prime sur la technique et le territoire, que la comparaison européenne prime sur le volet national et que la régulation prime sur la productivité. Nous pourrions juger de l'opportunité de chaque enquête à l'aune de ces critères.

Par ailleurs, à la question de l'économie face au territoire, je répondrais qu'un territoire ne peut pas se passer de ses agriculteurs. Nous devons nous garder de toute position extrême dans ce domaine.

Monsieur REY

Si Bruno HOT, Directeur de la DPEI, était présent, il ne ferait pas primer les produits sur les hommes mais exprimerait son besoin d'information sur les produits. Par ailleurs, il est vrai que la demande concernant les procédés de production est ponctuelle. En outre, hormis le volet européen, les membres de cette enceinte souhaiteront certainement que nous nous intéressions aux échelons départemental et infra-départemental. Enfin, l'importance relative de la régulation et de la productivité relève de la valorisation.

Monsieur PUIG

Compte tenu du rôle majeur que joue la Politique agricole commune, il serait intéressant que notre programme identifie la demande liée à la régulation de cette politique communautaire. En effet, il s'avère qu'une partie de la demande est forte d'une légitimité particulière.

Par ailleurs, les aspects spatiaux sont d'importance. Toutefois, compte tenu de l'absence de certains demandeurs, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer aujourd'hui sur ce point. Le deuxième temps de nos réunions transversales sur le programme à moyen terme interviendra le 25 juin à Lyon, sur le sujet particulier des statistiques régionales et locales. Notre discussion se poursuivra dans ce cadre.

Enfin, Monsieur BOURGEOIS, préconisez-vous la connaissance de la situation des autres partenaires de l'Union européenne ou des pays en voie d'accession à l'Union européenne ?

Monsieur BOURGEOIS

Nous connaissons mieux les Etats-Unis que nos partenaires européens ! Nous avons accès, grâce à Internet, à une profusion d'informations sur les comtés américains. Nous avons besoin de disposer, dans des délais rapides, de statistiques aussi détaillées sur les pays européens. Nous avons même à notre disposition davantage de renseignements sur les pays d'Europe centrale et orientale que d'informations sur les pays de l'Union, bien que nous puissions concevoir quelques doutes quant à certains appareils statistiques.

Monsieur PERROT

L'Institut de l'Élevage s'intéresse autant aux thèmes techniques qu'économiques. La compréhension de sujets environnementaux et territoriaux nécessite souvent la connaissance d'éléments techniques fins, notamment sur les pratiques culturelles.

Par ailleurs, certains de nos travaux approfondissent le lien entre la technique et l'économique. Le RICA comporte à ce titre un volet non-économique utile, mais perfectible. En outre, la valorisation de l'IPG offre la possibilité de mieux connaître non seulement la structure – comme le permettent les enquêtes cheptel –, mais encore les flux d'animaux, du point de vue du territoire comme de l'exploitation. Cette valorisation permettra d'affiner les profils de ventes d'animaux de ces exploitations.

Monsieur SALMON

Chacun attend cette évolution, qui simplifiera notamment les enquêtes statistiques. Il s'agira de surcroît d'un excellent outil de prévision et d'orientation.

Madame ANTREASSIAN

Les présentations qui nous ont été proposées ont porté l'accent sur le répertoire SIRENE. Le rédacteur du projet a également indiqué que « *les progrès dans l'utilisation des sources administratives sont subordonnés à l'inscription correcte des exploitations agricoles dans SIRENE* ». Ma question outrepassera le cadre de l'agriculture. Ne serait-il pas envisageable d'accroître l'utilisation du répertoire SIRENE en adressant aux entrepreneurs une carte électronique qui permettrait d'actualiser les données de SIRENE ? Cette carte pourrait également accompagner les enquêtes statistiques.

Monsieur SALMON

Nous prenons note de cette suggestion.

PROJET D'AVIS 2004-2008 DE LA FORMATION :

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du CNIS.

III - THEME PARTICULIER : LES RECENSEMENTS AGRICOLES EN EUROPE EN 2000**Monsieur CHARLIER, Chef de l'Unité Statistique économique et structurelle sur l'Agriculture à Eurostat**

Je vous remercie de m'avoir invité et de m'offrir l'occasion d'entendre vos difficultés, vos souhaits et vos besoins. Le recensement agricole et les enquêtes « structures » seront d'autant plus utiles et intéressants qu'ils répondront non seulement aux besoins de la Commission et de l'Union européenne, mais en même temps à ceux des administrations et des partenaires sociaux des 25 Etats membres.

Je ne dresserai pas le panorama de l'agriculture en Europe tel qu'il se dégage des recensements agricoles. Je tiens toutefois à votre disposition des documents présentant des tableaux sur l'emploi agricole et sur les exploitations agricoles. Je n'insisterai pas sur l'importance des recensements agricoles et de l'enquête « structures ». Le suivi des structures agricoles revêt actuellement une importance capitale, dans la perspective de l'élargissement de l'Europe et de la réforme de la Politique agricole commune. Ces enquêtes constituent une base de sondage capitale pour l'ensemble de la statistique agricole. Elles représentent également la seule source d'information détaillée sur l'emploi en agriculture.

Mon propos se fondera sur quelques réflexions : comment Eurostat envisage l'avenir de cette enquête ? Quels sont nos défis à court et à plus long terme ? Quelles sont les problématiques de chacun ? Quelles évolutions envisageons-nous ? Comment travailler davantage de concert, dans votre intérêt et dans celui de l'Union européenne ?

3.1 Quelques chiffres

Je vous communiquerai quelques chiffres résultant du recensement agricole de 2000. L'Union européenne, avec ses quinze membres, compte 6,8 millions d'exploitations. 96 % de ces exploitations sont détenues par des exploitants individuels, dont plus de la moitié ont dépassé l'âge de 55 ans. Ces 6,8 millions d'exploitations représentent 6,3 millions d'unités de travail annuelles. Les trois quarts de l'emploi agricole recouvrent une main d'œuvre familiale, contre environ 50 % en France. 4 % des exploitations européennes seulement comptent plus de trois unités de travail. Seuls le Royaume-Uni et les Pays-Bas comptent plus de 10 % d'exploitations représentant plus de trois unités de travail.

La superficie agricole utilisée atteint 125 millions d'hectares, avec une moyenne de vingt hectares par exploitation. La superficie moyenne des exploitations est toutefois inférieure à dix hectares en Grèce, en Italie et au Portugal. Aucun Etat membre ne compte de superficie moyenne comprise entre dix et vingt hectares. Dans tous les autres Etats membres, la superficie moyenne des exploitations est égale ou supérieure à vingt hectares. En France, cette superficie moyenne atteint 42 hectares. La superficie moyenne la plus importante se situe au Royaume-Uni, avec soixante hectares.

3.2 Les recensements 2000 dans l'Union européenne

Les recensements se sont déroulés dans les délais prévus dans les quinze Etats membres et dans un certain nombre de pays en voie d'adhésion. Les micro-données sont disponibles auprès d'Eurostat pour les quinze Etats membres, y compris pour l'Allemagne qui a dû les transmettre pour la première fois. Nous disposons également des micro-données de la Norvège et de la Slovénie. Enfin, nous devrions encore obtenir des informations provenant de certains pays en voie d'adhésion.

Les résultats ont été publiés au niveau national dans tous les Etats membres bien avant d'être transmis à Eurostat, ce qui a entraîné une réelle déconvenue de la part de la Commission européenne et de l'ensemble des Etats membres.

Ce recensement a bénéficié d'un financement extrêmement important (plus de 25 millions d'euros) par rapport au budget dont dispose la statistique européenne. Les premiers versements ont été effectués en 2000 et les derniers versements sont en cours. L'étendue de cet investissement témoigne de l'importance des statistiques agricoles pour la gestion de la Politique agricole commune.

La qualité des données recueillies est acceptable, bien que les procédures de validation aient été particulièrement longues. Il a été nécessaire de procéder à de très nombreux échanges de fichiers avec certains pays avant de disposer de données qui satisfassent les critères de validation que nous avons établis. Nous recevons encore régulièrement des révisions, parfois assez significatives. Je souligne que le recensement proprement dit n'a été effectué que partiellement. Ainsi, certaines parties du recensement, notamment concernant l'emploi, ont pris la forme de sondages, en particulier au Royaume-Uni et en Allemagne.

3.3 Principaux problèmes rencontrés en 2002

Nous avons été principalement confrontés à des problèmes liés aux délais de transmission et à l'utilisation insuffisante des micro-données, pour des raisons principalement liées à la confidentialité. Malgré les efforts que nous avons consentis dans ce domaine, certains Etats membres ne semblent pas enregistrer de progression. Nous entendons accroître l'anonymat de ces données afin d'être en mesure de les diffuser plus largement.

Nous avons par ailleurs rencontré des problèmes de diffusion de ces résultats par le biais de nos canaux habituels, et en particulier de notre base de données New Chronos. Les fichiers ayant un volume considérable, l'alimentation de notre base est relativement longue. C'est pourquoi nous répondons directement aux demandes de la DG-Agri de Bruxelles, sans qu'elle n'ait besoin de recourir à notre base.

Nous regrettons en outre l'absence de données de recensement de certains pays en voie d'adhésion, comme la Pologne qui a procédé à son recensement en 2002.

Pour améliorer la diffusion de nos données, nous avons abandonné la procédure imposant, avant de transmettre les tableaux à l'utilisateur final, que ces tableaux soient validés par les Etats membres dans un délai de quinze jours. Dès que nous finalisons un tableau, notamment à l'attention de la DG-Agri, nous le lui adressons immédiatement. Une copie en est également transmise aux Etats membres afin qu'ils décèlent d'éventuelles erreurs.

3.4 L'enquête Structures 2003

Aménagements apportés à l'enquête

L'enquête 2003 comportera moins de variables facultatives qu'auparavant, ce qui devrait faciliter notre travail sans toutefois réduire l'intérêt de l'enquête. En effet, les données issues de variables facultatives ne sont généralement transmises que par quelques Etats membres et ne présentent de ce fait que peu d'intérêt du point de vue communautaire.

Les pays ont accepté que les délais de transmission s'appliquent à des données validées, et non pas à une première transmission de fichier. Nous espérons ainsi réduire de six mois le délai de disponibilité des résultats.

Nous avons par ailleurs introduit quelques variables nouvelles, concernant notamment la pluriactivité et l'environnement. Nous avons en outre demandé aux Etats membres de nous transmettre, dès qu'ils effectuent leurs publications nationales, un ensemble de tableaux que nous considérerons comme provisoires mais que nous diffuserons néanmoins.

Défis de l'enquête 2003

Le principal défi de l'enquête 2003 est constitué par l'élargissement de l'Union européenne à 25 membres, auquel notre organisation doit s'adapter. Nous rencontrerons certainement des problèmes de qualité liés à cet élargissement. C'est pourquoi nous élaborons à l'attention des Etats membres un dispositif de validation des données en ligne.

S'y ajouteront des problèmes de diffusion. J'ai pris note de vos remarques à ce titre. Lors du prochain groupe de travail, j'entends proposer à tous les Etats membres de diffuser, parallèlement à leurs résultats nationaux, des résultats communautaires. Cela nécessite que tous ces Etats respectent les délais de transmission des données. En échange, nous leur fournirons à titre gratuit un ensemble de tableaux qu'ils pourront diffuser. En effet, nous sommes convaincus de notre incompetence à diffuser les données. J'invite donc les Etats membres à assurer une diffusion aussi pertinente que possible de données choisies concernant l'Union européenne ou d'autres Etats membres.

Nous ne concevons pas d'inquiétude quant à la précision des données. Les pays candidats à l'Union européenne envisagent de réaliser des sondages importants. Ces pays souhaitent bénéficier autant que possible du financement communautaire, qui dépend du nombre d'exploitations enquêtées.

En revanche, nous rencontrerons certainement des problèmes de comparabilité. La plupart des exploitations de l'Union européenne sont petites et se trouvent dans les pays du Sud. L'adhésion de nouveaux pays remettra en cause les seuils et les moyennes que nous avons établis. C'est pourquoi nous proposerons au groupe de travail que toutes les exploitations inférieures à un hectare et dont la marge brute standard n'atteint pas une unité de dimension économique (1 200 euros environ) soient considérées comme des « petites unités ». Ces exploitations ne seront pas exclues du champ, mais seront traitées séparément.

Nous serons probablement confrontés à des problèmes de crédibilité des données de certains pays candidats. Nous disposons de peu de moyens d'action sur ce point pour l'enquête de 2003, puisque ces pays réalisent cette enquête avant même d'avoir rejoint l'Union européenne. En revanche, il importera que nous réfléchissions aux moyens permettant de garantir des statistiques justes et acceptables.

Enfin, nous disposerons en 2004 des crédits relatifs à l'enquête 2003. Afin de financer l'enquête 2005 dès 2005, il nous faudra mener à bien en 2004 le financement de l'enquête 2003. Cela nécessitera que nous ayons validé au plus tard en octobre 2004 l'ensemble des données permettant de procéder au financement. Le règlement actuel impose à la moitié des Etats membres de transmettre les données de 2003 avant août 2004. Toutefois, pour l'autre moitié des Etats, dont la France, le délai réglementaire est fixé à fin décembre 2004. Ce délai ne permettrait donc pas au financement d'être accordé. Il s'ensuivra un décalage du financement des enquêtes suivantes.

3.5 La préparation du recensement agricole de 2010

Le recensement agricole de 2010, constitue l'une de nos préoccupations majeures. Nous nous attellerons à la préparation de ce sujet avant la fin de l'année 2003. En effet, nous entendons éviter que chaque Etat membre prépare seul ce recensement et soutienne son modèle propre au sein de nos réunions. Nous inviterons donc chaque Etat membre à participer d'abord, et ce dès 2004, à une discussion européenne sur le futur des recensements, après quoi les Etats procéderont aux adaptations de leurs recensements nationaux.

3.6 Perspectives

Notre avenir soulève nombre de questions. Ainsi, quel sera l'impact de la réforme de la Politique agricole commune ? Le financement communautaire sera-t-il maintenu, et sous quelles conditions ? Quelle sera la périodicité des enquêtes ? Le Danemark a par exemple proposé, dans le cadre des simplifications administratives, de supprimer les enquêtes de 2005 et de 2007 et de les remplacer par une enquête en 2006. Nous avons soumis cette proposition aux quinze Etats membres. Sept d'entre eux y étaient favorables : les trois pays nordiques, le Royaume-Uni, l'Irlande, les Pays-Bas et l'Autriche. L'Allemagne a témoigné de son scepticisme, qui s'explique principalement par la date tardive de cette proposition, proposition qui aurait en effet nécessité une révision des règlements du Conseil. La Grèce n'a pas donné de réponse. Le Luxembourg a indiqué qu'il se fierait à la position d'Eurostat. Enfin, les autres Etats membres se sont opposés à cette proposition, essentiellement pour des raisons de calendrier, de budget et d'organisation des autres enquêtes liées à l'enquête « structures ». Nous avons finalement abandonné cette proposition. En effet, nous ne disposions pas d'un délai suffisant pour élaborer un nouveau règlement. Nous n'aurions suivi l'avis du Danemark qu'en cas d'unanimité des Etats membres. La question de la périodicité se reposera néanmoins après 2010.

L'accès à d'autres sources, qui est actuellement limité, sera préconisé dès que la qualité sera assurée.

S'agissant des registres et répertoires par ailleurs, il serait peut-être nécessaire d'élaborer un règlement communautaire en matière de registre des exploitations agricoles, afin d'assurer une réelle comparabilité des statistiques agricoles.

Pour avoir occupé des fonctions à la Division Emploi, je suis très sensible à la question de l'emploi. La tâche est importante en la matière. Il importera notamment de mieux coordonner l'enquête emploi et les enquêtes agricoles. Dans les pays candidats en particulier, les différences de résultats entre ces enquêtes vont du simple au triple, selon que l'on considère certaines activités comme agricoles ou non. Or la réforme de la Politique agricole commune prévoit une modulation des aides en fonction de l'emploi par exploitation. C'est pourquoi ce sujet deviendra certainement sensible.

Sera-t-il en outre nécessaire de réviser la typologie dans le cadre de la réforme de la Politique agricole commune ? Je demande à ce titre à la France d'accepter de calculer régulièrement ses marges brutes standard, ce qui améliorerait considérablement la comparabilité des données européennes.

D'un point de vue pratique enfin, le Comité du Programme statistique a souhaité que nous organisions une *task force* sur le futur des statistiques agricoles. Le premier volet sera consacré au futur des recensements et des enquêtes « structures ». J'émets le souhait que la France participe aux travaux de cette *task force*. Pour que ce groupe fonctionne de façon satisfaisante, il est nécessaire de lui accorder un investissement important. Eurostat déploiera tous ses efforts en la matière, mais gagnera également beaucoup à la collaboration de personnalités de haut niveau détachées auprès d'elle. La moitié des Etats membres était par exemple très réticente à la réforme de l'enquête emploi. Or nous sommes parvenus à faire accepter un règlement en trois ans grâce au détachement par la France, les Pays-Bas et le Danemark de leurs responsables d'enquêtes emploi. En revanche, nous ne sommes pas parvenus à intégrer un collaborateur allemand. De ce fait, l'Allemagne a pris un retard de plusieurs années dans la mise en place d'une enquête emploi continue et trimestrielle.

Débat

Monsieur REY

Les résultats présentés par Monsieur CHARLIER sont particulièrement révélateurs. Le recensement 2000 avait permis de constater que les exploitants agricoles français étaient plus jeunes et mieux formés que par le passé, qu'ils étaient constitués plus souvent en forme sociétaire et que la part de la main d'œuvre salariée était croissante. Nous observons là une évolution inédite et originale. Certes, les superficies moyennes des exploitations du Royaume-Uni et des Pays-Bas sont supérieures à celle de la France. Toutefois, il s'avère que la France devance ces pays quant aux formes sociétaires, à la part de la main d'œuvre salariée et au niveau de formation des exploitants. La France a donc connu de réelles évolutions structurelles, qui sont de surcroît positives.

Monsieur BOURGEOIS

Je remercie Monsieur CHARLIER pour la qualité de son intervention. Par le passé, j'ai souvent rappelé qu'il incombait à l'INSEE et au SCEES de prendre en charge l'interface entre la communauté et nous-mêmes. Au niveau national nous savons quelles sont les personnes compétentes sur les chiffres d'un secteur donné. Pour une utilisation pertinente des chiffres, il est important que nous entretenions des relations avec ces personnes compétentes.

Nous sommes confrontés à un problème identique du point de vue européen. Il est essentiel que nous disposions d'une interface en France, au sein de nos institutions, compétente sur les données européennes. Je ne minimise pas pour autant les critiques que j'ai émises quant à la politique commerciale d'Eurostat. Les dirigeants d'Eurostat ont rencontré le Bureau du CNIS à ce sujet et ont indiqué que leur budget leur imposait de développer une telle approche commerciale. Il reste que pour assurer la crédibilité de l'Europe, la politique de diffusion d'Eurostat devrait se fixer pour objectif d'atteindre au moins les résultats constatés aux Etats-Unis. Un accès facilité aux chiffres constituerait non seulement un effort de transparence, mais témoignerait encore de l'existence de l'Europe.

Par ailleurs, d'un point de vue interne, il est indispensable que l'INSEE et le SCEES jouent un rôle d'interface. J'avais espéré qu'une meilleure concertation avec les Offices permettrait de réaffecter à la conjoncture internationale certains postes consacrés à la conjoncture, cette dernière étant largement traitée par le SCEES comme par les Offices. Nous devons nous familiariser, pendant trois ou quatre ans, avec les circuits de financement et les circuits de diffusion de l'information. Nous avons besoin de moyens nous permettant de nous adapter et de passer les contrats nécessaires à moindre coût. Je souligne incidemment que je conçois mal que certaines institutions payées par l'impôt doivent financer d'autres institutions elles aussi payées par l'impôt. Cette démarche relève d'une économie virtuelle. Pendant quelques années, nous devons donc nous donner les moyens de répondre à ce problème. Des réunions de concertation de « clients » pourraient être utiles à cet égard. Il importera que nous soyons tous capables d'accéder aux informations qui nous sont indispensables. Il reste à déterminer les pistes qui nous permettront d'atteindre cet objectif. Les Offices sont plus avancés que nous ne le sommes en la matière, car ils disposent de comparaisons internationales et ont conclu des accords avec Eurostat. Peut-être pourrions-nous mutualiser les modalités d'accès aux informations.

Je soulignerai en outre la nécessité d'harmoniser nos définitions. Le Danemark a par exemple soumis la définition des exploitations un seuil à cinq hectares. En Grèce, par ailleurs, le statut d'agriculteur permet de ne pas s'acquitter de la TVA sur les achats d'automobiles, ce qui peut influencer les statistiques. Il serait souhaitable d'imposer des seuils minimums identiques à l'ensemble des pays. Ces seuils pourraient même reprendre les niveaux américains, ce qui faciliterait plus encore les comparaisons.

Enfin, un élément a suscité mon inquiétude. Il semble que la proposition du Danemark de remplacer deux enquêtes par une seule ait eu pour objet de réaliser des économies. Nous ne devons pas négliger à l'avenir la pression budgétaire à laquelle nous serons soumis, qui nous imposera de procéder à des choix.

Monsieur CHARLIER

Cette pression n'est pas seulement de nature budgétaire, mais émane également de la profession qui, dans certains Etats membres, accepte difficilement ces enquêtes répétées alors qu'elle transmet déjà de nombreuses informations aux administrations nationales.

Monsieur EURIAT

Le numéro d'*INSEE Première* que nous publions chaque année à l'occasion de la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation qui se tient au printemps met toujours l'accent sur les comparaisons européennes. Sur le plan institutionnel par ailleurs, chaque institut de statistique compte un *data shop* qui constitue une interface entre Eurostat et les clients nationaux pour la diffusion des données européennes.

Monsieur PUIG

Pour une formulation précise des avis, je souhaite que nous approfondissions la question de la diffusion. Plusieurs points ont été soulevés : il importe que nous repérions les blocages et précisions nos critiques. Monsieur BOURGEOIS a déploré ce qu'il a qualifié de « fin de non-recevoir » de la part de Monsieur CALO à ce propos. Or les *data shops* ont précisément pour fonction de jouer ce rôle d'interface. Les *data shops* ne répondent-ils pas à la demande ? Souffrons-nous de délais trop importants de transmission des données par les Etats membres ? S'agit-il plutôt de problèmes de tarification ? Eurostat ne peut pas faire de concurrence aux INS ni publier des données d'Etats

membres à des coûts inférieurs à ceux qui sont pratiqués par lesdits Etats. Or les pays nordiques imposent une tarification élevée. Ces pays ont initié un *benchmarking* sur les délais de la statistique à court terme. Je doute qu'ils pratiquent de même un *benchmarking* sur les conditions de la diffusion des informations...

Monsieur BOURGEOIS

A l'issue des recensements, nous avons besoin d'une centaine de tableaux, et non pas d'une exploitation particulière qui porterait sur des détails. Nous demandons à recevoir la même information que celle qui est communiquée à la Commission européenne. Cela n'entraînerait pas de dépense supplémentaire, puisque ces tableaux synthétiques sont nécessairement réalisés pour les gouvernements nationaux et pour la Commission. Depuis quelques années, la politique de l'Insee est d'offrir un accès facilité à de nombreuses informations gratuites sur Internet. Les *data shops* répondent au contraire à une logique commerciale de travail à façon. Ce n'est pourtant pas ce type de travaux que nous sollicitons. Nous souhaitons avoir accès à des tableaux synthétiques permettant de comparer la situation de la France avec celle d'autres pays. Nous comprenons par ailleurs que les travaux à façon doivent être rémunérés. Néanmoins, il est par exemple légitime que nous connaissions dès que possible le nombre d'exploitations de plus de vingt hectares des Etats membres ou les bilans d'approvisionnements en matière bovine ou laitière. Nous sollicitons l'application d'un minimum de transparence statistique, consistant à diffuser des tableaux qui sont déjà produits pour la Commission européenne. Eurostat n'est pas le service statistique de la Commission européenne, mais de l'Europe.

Monsieur CHARLIER

La Direction Générale d'Eurostat préconise fortement une facilité d'accès et une baisse des tarifs de l'information statistique. L'argument selon lequel nous ne pouvons faire concurrence aux Etats membres, et notamment aux pays nordiques, devient caduc. En effet, les pays nordiques comprennent que leur politique ne pourra pas résister au développement d'Internet.

Par ailleurs, si les tableaux standard dont vous affirmez que nous les transmettons à la Commission européenne existaient, ils figureraient sur New Chronos ! Nous avons le même problème avec la Commission. Nous avons été confrontés à de réelles difficultés à l'occasion du recensement 2000, compte tenu du volume considérable de données recueillies. Il est difficile de répondre aux demandes de la Commission européenne – qui sont très spécifiques – et de produire dans le même temps des tableaux standard pour alimenter notre base de données.

La solution idéale consisterait à intégrer des tableaux standard, même provisoires, dans les publications nationales destinées au plus grand nombre : chambres d'agricultures, départements, etc. Eurostat n'accède en effet jamais à ce public. Les meilleures publications d'Eurostat se vendent tout au plus à quelques milliers d'exemplaires ! En outre, la plupart des Etats ne trouvent pas de publication de leurs données dans leur langue nationale.

Quant au coût des informations fournies par Eurostat, il est nul pour les instituts de statistiques, ou plus exactement pour ceux qui nous fournissent l'information, comme le SCEES ou l'INSEE. Nous sommes donc en mesure de fournir à titre gratuit des tableaux standard aux membres de notre groupe de travail, afin qu'ils les intègrent à leurs publications.

Monsieur BOURGEOIS

Je m'en félicite !

Monsieur REY

Il faudrait inscrire dans les vœux celui émis par Monsieur BOURGEOIS que l'Europe atteigne des résultats similaires à ceux des Américains. Or c'est extrêmement ambitieux : les Américains disposent de moyens fédéraux, humains et budgétaires, considérables.

Monsieur CHARLIER

Je me demande parfois si l'Europe n'est pas plus riche que les Etats-Unis, puisqu'elle met en œuvre quinze questionnaires, quinze plans de sondage, quinze programmes de diffusion et quinze programmes de contrôle des données !

Monsieur GAY

Je ne voudrais pas que la statistique agricole française soit effectuée par le biais de questionnaires adressés par courrier aux agriculteurs, comme cela se pratique au Royaume-Uni. La qualité en serait remise en cause. L'existence de quinze questionnaires différents s'explique par le fait qu'il n'est pas équivalent de poser des questions à un agriculteur en face à face ou par écrit dans un questionnaire postal.

Monsieur REY

LUCAS est une enquête européenne, comptant un plan de sondage et un questionnaire européens.

Monsieur GAY

Nous sommes partisans d'enquêtes européennes en matière agricole, avec des sondages européens. Toutefois, tous nos partenaires, dont l'INSEE, n'apprécient pas cette démarche. Compte tenu des problèmes de qualité et de procédure que soulèvera l'élargissement de l'Europe, nous devons mener des actions sur des échantillons issus des 25 Etats si nous souhaitons obtenir rapidement des renseignements sur l'ensemble de l'Union européenne.

Par ailleurs, dès lors que certains Etats membres, qui représentent 80 % de l'ensemble de l'Union européennes, ont apporté leurs informations, il est possible d'estimer les 20 % manquants et d'aboutir à un résultat européen. Nous avons récemment tenu cette discussion au sein du Conseil sur le lait. J'ai rappelé à mes collègues d'Eurostat que cinq Etats membres représentaient 75 % de la production laitière. Il est nécessaire que ces cinq Etats fournissent rapidement leurs informations. En revanche, il serait inutile d'imposer aux dix autres Etats des délais trop contraignants. Nous devons réfléchir collectivement aux possibilités d'obtenir une information rapide, malgré l'élargissement de l'Europe.

Monsieur SALMON

L'obtention rapide de données nécessite en effet des harmonisations. Il semble illusoire de réaliser 25 questionnaires et autant de dépouillements et d'ajustements.

Monsieur PUIG

Les remarques de Monsieur GAY soulèvent la question de l'instrument communautaire. Devons-nous nous fonder sur un règlement ou sur un *gentlemen's agreement* ? Nous défendons ce dernier dans le domaine de la conjoncture. En effet, dès lors que nous souhaitons obtenir rapidement une information sur l'ensemble de la zone, il n'est pas pertinent d'imposer à chaque petit Etat membre de remplir les obligations imposées aux Etats plus importants. Nous devons donc nous interroger sur l'instrument juridique le plus adapté au but recherché.

S'agissant du mode d'enquête par ailleurs, il me semble préférable de laisser les Etats juges du mode de recueil des informations. Il convient de se garder de toute position doctrinale en la matière. Dans certains cas, une enquête directement européenne peut présenter des intérêts. C'est au cas par cas que ces questions doivent se régler.

Monsieur CHARLIER

Vous dépassez mes propos. Je n'ai pas fait référence à des enquêtes européennes portant sur des échantillons européens, ce qui me semble encore difficilement réalisable. En revanche, nous pourrions enjoindre certains Etats membres, notamment les plus petits, à ne pas développer des outils coûteux afin d'exploiter un recensement agricole, alors qu'Eurostat et les autres Etats membres développent de mêmes outils. Il en est de même pour les questionnaires. Certes, les questionnaires ne peuvent pas être strictement identiques dans tous les Etats. Toutefois, je constate que chaque Etat membre impose un questionnaire unique, malgré ses spécificités locales. Nous pourrions mutualiser nombre d'éléments sans remettre en cause les performances nationales.

Monsieur SALMON

Je remercie Monsieur CHARLIER pour sa présentation riche, ainsi que l'ensemble des participants pour le débat qui a suivi.

IV - PROGRAMME 2004

4.1 Suivi des avis 2003

Monsieur REY

Le premier avis pour 2003 portait sur le plan de sélection du RICA 2002. Nous avons suivi cet avis. Nous vous proposerons un avis comparable pour l'année suivante.

En deuxième point, le Conseil nous a encouragés à poursuivre les travaux portant sur les revenus des foyers fiscaux agricoles et l'appariement avec les données du RICA. L'INSEE conduit ces travaux et les poursuivra en 2004.

Le troisième point, qui figurait déjà dans le programme à moyen terme, concerne l'encouragement à l'utilisation des sources administratives. Nous pouvons espérer que les trois quarts du questionnaire de 2010 seront déjà renseignés sur la base des documents administratifs. Nous avons déjà procédé de la sorte pour le recensement de la viticulture en 2000. Des ordonnances viendront bientôt confirmer cette démarche de simplification. S'agissant de l'identification des bovins, nous en tirons depuis quelques mois une réelle satisfaction. Enfin, des décisions politiques ont été prises sur l'identifiant unique.

Le quatrième point mentionnait le dispositif d'analyse de la conjoncture agricole en liaison avec les autres organismes publics présents dans le secteur, principalement les Offices. Si les Offices ne sont pas représentés aujourd'hui, ils l'étaient lors de notre réunion au Ministère de l'Agriculture. Nous travaillons de concert, ce qui nous permet de constater nos complémentarités, et non pas une concurrence. Les Offices sont très intéressés par tous nos travaux, notamment de conjoncture, et ils les utilisent. Nous bénéficions en retour de leurs analyses internationales, directement ou par le biais de la DPEI avec laquelle nous entretenons des contacts permanents sur la conjoncture. Par les bureaux chargés de chaque produit nous remontent également des informations en provenance des Offices. Monsieur MOREAU anime un groupe de travail sur la rénovation des travaux de conjoncture, qui progresse et présentera prochainement des propositions. Je ne dresse donc pas le même constat d'échec qu'il y a un an, même si j'estime que nous aurions pu progresser davantage.

Le cinquième point est récurrent. En effet, notre intérêt pour les statistiques internationales et les comparaisons est confirmé. Malgré les progrès que nous enregistrons, ce point est amené à être reconduit.

Le sixième point citait la diffusion des statistiques, en particulier internationales. Il recouvre largement les points précédents.

Dans le septième point, le Conseil se félicitait de notre travail de diffusion par internet. Le site Agreste poursuit son développement. Nous avons donc suivi l'avis du Conseil en la matière.

Le huitième point évoquait la rencontre du CNIS sur les résultats du recensement agricole 2000, qui devait se tenir en fin d'année 2002. Or cette rencontre n'a lieu que fin avril 2003. Il aurait été difficile de la tenir plus tôt.

Enfin, le neuvième point mentionnait la mission d'expertise qui a dessiné des pistes pour que nous progressions dans la clarification de nos statistiques et de celles de la MSA.

Pour conclure, certains points peuvent donc encore être repris, bien que nous ayons œuvré sur tous les fronts.

Monsieur BOURGEOIS

Ce constat rejoindra le travail que mènera Madame SAGLIETTI pour l'élaboration des prochains avis.

4.2 Examen des avant-projets 2004

Monsieur REY

Pour qu'une enquête reçoive le label d'obligation ou d'intérêt général, elle doit recueillir un avis d'opportunité. C'est pourquoi nous devons présenter et valider le programme 2004.

Nous vous avons remis une présentation des travaux que conduira la division agriculture de l'INSEE. Il s'agit principalement de l'utilisation des sources fiscales et des appariements avec le RICA et le recensement de l'agriculture.

Par ailleurs, les travaux du SCEES prendront principalement la forme d'enquêtes. Les enquêtes de 2003 seront exploitées en 2004, en particulier l'enquête sur l'eau et l'assainissement – qui se déroule actuellement – et l'enquête sur les structures, à l'automne.

Nous développons en outre un projet ambitieux, sur le plan financier, de rénovation de l'échantillon TERUTI de points observés, en lien avec la couverture d'orthophoto qui sera utilisée pour les déclarations graphiques de la Politique agricole commune. Nous disposerons ainsi de points géoréférencés, ce qui nous permettra de relier les informations que nous collectons par observation directe sur le terrain avec d'autres informations, souvent administratives, détenues par les directions départementales. Les points étant géoréférencés, l'échantillon deviendra éternel.

Je ne détaillerai pas les opérations permanentes que constituent le RICA, l'exploitation des sources administratives ou les travaux sur les industries agricoles et alimentaires. Nous devrions de surcroît voir aboutir en 2004 les travaux conduits avec l'INRA sur la valorisation des résultats du recensement et des enquêtes « structures » de la décennie précédente. Nous analysons en effet l'évolution des exploitations grâce à un suivi longitudinal.

Une nouvelle enquête, que nous n'avons pas pu réaliser dans le cadre du précédent programme à moyen terme, portera sur l'aviculture.

Enfin, nous devons préparer les enquêtes de 2005 sur lesquelles nous vous consulterons pour des avis d'opportunité, portant sur les légumes, les signes officiels de qualité, les enquêtes « structures », une nouvelle vague d'enquêtes pratiques culturelles dans le cadre de l'évaluation et du suivi des plans nitrates, une série d'enquêtes sur les bâtiments d'élevage et une nouvelle enquête communautaire tous secteurs sur les déchets des activités économiques, dont l'agriculture et les industries agroalimentaires. Dans ce dernier cas, nous serons dans l'obligation d'effectuer des tests en 2005, ce qui posera quelques difficultés techniques et de nomenclature.

Monsieur SALMON

Souhaitez-vous apporter des commentaires ?

Monsieur BERTHIER

Il était prévu que les comptes de l'agriculture soient rebasés en 2000, avec une publication au printemps 2004. Or à la suite d'une modification du calendrier des comptes européens et des comptes nationaux, la diffusion des nouvelles séries sera effectuée au printemps 2005.

Monsieur SALMON

Les bases sont-elles inchangées ?

Monsieur BERTHIER

Aucun changement conceptuel ne sera effectué. Le prochain changement de base, appelé « changement de base 2000 », qui était prévu pour le printemps 2004, est reporté au printemps 2005.

Par ailleurs, s'agissant des travaux du groupe du CNIS, auquel le SCEES et l'INSEE participent activement, le projet mentionne que le groupe du travail du CNIS sur l'agriculture donnera lieu à de nouveaux indicateurs de revenus. Je crains que certaines personnes, qui ne participent pas à ce groupe, interprètent cette mention comme une mise en cause des indicateurs privilégiés dans la séquence des comptes présentés à la CCAN, ce qui n'est pas le cas. Il s'agit simplement, dans le cadre de comparaisons entre l'agriculture et d'autres activités, de disposer d'une palette complète d'indicateurs. Il n'est pas question de modifier les indicateurs retenus à la CCAN.

Madame DEJONGHE

Je préciserai un point de l'avant-projet du programme concernant un partenariat entre l'INSEE et la MSA pour le transfert du fichier des contrats de travail salariés. Il s'agit pour l'INSEE d'utiliser ce fichier pour l'avancement de deux projets. Le premier de ces projets porte sur les estimations d'emploi salarié. Ce projet, intitulé ESTEL (estimation d'emploi localisé), doit aboutir en 2007. Il repose essentiellement sur des sources administratives : déclarations annuelles de données sociales, fichiers URSSAF et fichiers MSA visant à compléter les fichiers URSSAF.

Le deuxième projet que pourraient servir les fichiers de la MSA consisterait à mieux localiser les employeurs et les emplois. Ce projet est avancé et devrait aboutir en 2004. Nous entendons travailler en 2003 sur un fichier relatif à la France entière. Dans le cadre d'un test, nous souhaitons mieux appréhender les problèmes de localisation et de codification de l'activité. Nous déposerons à ce titre un dossier auprès de la CNIL. Nous espérons conclure avec la MSA une convention à la fin de l'année 2003.

Monsieur PELC

Cette convention porte non pas sur les données du champ de l'agriculture, mais sur l'ensemble des données couvertes par la MSA. Cela permettra à l'INSEE de mieux couvrir la transformation agroalimentaire et les organisations de service du monde agricole.

Par ailleurs, pour la même raison nous serons certainement conduits à travailler en association avec l'ACOSS, organisme central des URSSAF.

Monsieur SALMON

Je vous remercie pour ces compléments d'information.

V - AVIS D'OPPORTUNITE ET VALIDATION DU PLAN DE SELECTION DU RICA**Madame MADINIER**

Nous demandons un avis d'opportunité de la Formation pour quatre enquêtes.

5.1 Enquête aviculture 2004

Il s'agit d'une enquête de structure sur le secteur avicole, portant sur le parc de bâtiments, les conditions d'élevage, les modalités de production et l'environnement. Il n'existe pas de fichier administratif dans ce domaine. Le nombre de ces exploitations n'étant pas suffisant pour qu'elles soient représentées de façon satisfaisante dans les autres enquêtes, il est nécessaire de mener une enquête particulière. Celle-ci sera réalisée au quatrième trimestre 2004 par des enquêteurs, chaque entretien durant environ une heure. Elle reprendra des enquêtes ayant déjà été menées, dont la dernière date de 1995. La demande émane du Ministère de l'Agriculture, des Offices et des instituts techniques. Cette enquête était prévue au précédent programme à moyen terme et n'a pas été réalisée.

Monsieur SALMON

Un programme de cessations d'ateliers est en cours. Comment intégrez-vous ces cessations d'activité ?

Monsieur REY

Ce problème est majeur. Deux éléments sont problématiques dans les enquêtes par sondage : les exploitants ayant mis fin à leur activité et ceux qui ont entrepris une activité sans que nous ne le sachions. C'est pourquoi nous devons mettre à jour notre base de sondage. Par ailleurs, pour les exploitations porcines en particulier, certains éleveurs dont la situation économique est bonne restent propriétaires des animaux et les mettent en pension chez d'autres éleveurs ayant fait faillite et possédant encore des bâtiments. Il nous est difficile de suivre ce phénomène.

Monsieur SALMON

Certains éleveurs procèdent de la sorte car ils ont connu des temps difficiles. A l'inverse, d'autres font le choix de devenir des prestataires de services. Concernant la volaille, nous ne rencontrons pas ces pratiques dans la mesure où une grande partie des élevages sont contractualisés avec des unités d'aval.

Monsieur BOURGEOIS

Je constate que l'enquête ne sera menée qu'en Métropole. Pourquoi appliquer un traitement différent aux DOM-TOM à la Métropole ?

Monsieur REY

Les TOM ne relèvent pas du système de statistiques publiques nationales, la statistique étant une compétence territoriale. Nous intervenons alors en appui technique. Pour les DOM, nous essayons de les traiter comme la métropole.

Madame MADINIER

Nous vérifierons ce point. Le problème de la représentativité se pose dans les DOM.

Monsieur GAY

Nous nous efforçons d'introduire les DOM dans nos actions habituelles. Cela implique toutefois un coût important. En outre, ces enquêtes ne présentent d'intérêt que si elles ont une certaine représentativité pour le DOM en question. Il me semble que seule La Réunion pratique l'aviculture de façon importante.

Monsieur PUIG

Pourquoi cette enquête n'a-t-elle pas été menée dans le précédent programme à moyen terme ?

Monsieur REY

Nous avons souffert d'un manque de moyens humains.

Monsieur SALMON

Je vous propose de rendre un avis d'opportunité.

La Formation « Agriculture » émet un avis d'opportunité favorable sur l'enquête aviculture 2004.

5.2 Enquête sur les structures de la production légumière 2004**Madame MADINIER**

Cette enquête de structure portera sur les emplois et les modes de commercialisation. Je vous rappelle que les légumes représentent 6 % de la valeur de la production agricole, pour 1 % de la superficie agricole utilisée. Il n'existe pas de fichier administratif dans ce secteur. Peu d'enquêtes assurent une bonne représentativité sur les légumes. Ce domaine est de surcroît mouvant. Cette enquête sera menée début 2005, la dernière enquête de ce type datant de 1996. Elle était inscrite au précédent programme à moyen terme et n'a pas été effectuée pour des raisons de moyens humains et d'organisation, dans le service central comme dans les services déconcentrés. Cette enquête durerait une heure et serait conduite par un enquêteur. Elle répond à une demande générale.

Monsieur SALMON

Je vous propose de rendre un avis d'opportunité.

La Formation « Agriculture » émet un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sur les structures de la production légumière 2004.

5.3 Enquête sur les produits agroalimentaires sous signes officiels de qualité en 2005**Madame MADINIER**

Nous avons réalisé en 2002 une enquête sur les produits sous signes de qualité (AOC, Label, CCP), qui ne prenait pas en compte l'agriculture biologique. Nous envisageons de reproduire cette enquête – en la simplifiant et en l'améliorant – sans introduire l'agriculture biologique, car nous estimons que cette dernière poserait de trop grandes difficultés. Toutefois, le programme à moyen terme prévoit une enquête particulière sur l'agriculture biologique. Lors de l'enquête sur les signes de qualité, nous n'interrogeons pas les agriculteurs mais les gestionnaires des signes de qualité. Nous nous intéressons à l'organisation, aux listes de produits, à la commercialisation et à la promotion. Cette enquête sera réalisée par correspondance, les enquêteurs ne se déplaçant que lorsque les organismes gèrent un nombre de signes de qualité trop important pour figurer dans le questionnaire. Cette enquête est fortement préconisée par la DPEI, le Ministère, l'INAO et les institutions concernées par la qualité. Nous nous proposons de la réaliser en 2005.

Monsieur BOURGEOIS

Il me semble primordial de mieux connaître ce secteur, qui est appelé à se développer. Une difficulté s'était présentée lors du recensement, celle de l'évaluation de l'importance, dans une exploitation, des productions sous signes de qualité par rapport aux autres productions. Il serait intéressant de mentionner la part du chiffre d'affaires ou de la valeur ajoutée d'une exploitation représentée par les produits sous signes de qualité.

Monsieur REY

Le recensement comptait en effet des questions sur les signes de qualité. Nous pouvons exploiter ces données en les comparant avec l'ensemble du secteur, en termes de surface uniquement. Il nous est parfois demandé d'introduire les signes de qualité dans le RICA. Ce ne serait toutefois pas représentatif.

Monsieur BARTHELEMY

Il serait envisageable de pratiquer, avec le RICA, des sondes sur des populations particulières afin de renforcer un échantillon.

Monsieur SALMON

Etudiez-vous l'évolution de la production en termes de volume ?

Madame MADINIER

D'autres enquêtes traitent des productions. Il s'agit dans le cas présent d'une enquête particulière visant à connaître l'organisation du secteur.

Monsieur REY

Les enquêtes de branches effectuées par la Sous-Direction des Industries agricoles et alimentaires n'appréhendent pas les signes de qualité. L'introduction des signes de qualité impliquerait une inflation des nomenclatures et du volume du questionnaire. Les entreprises refuseraient de s'y plier. Par exemple, la nomenclature des fromages ne distingue pas le camembert du camembert de Normandie.

Madame MADINIER

Néanmoins, les enquêtes laitières comportent parfois un volet biologique.

Monsieur SALMON

Je vous propose d'émettre un avis.

La Formation « Agriculture » émet un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sur les produits agroalimentaires sous signes officiels de qualité en 2005.

5.4 Base de sondage renouvelée des exploitations agricoles**Madame MADINIER**

Le recensement agricole sert traditionnellement de base de sondage aux enquêtes agricoles. Lors de la décennie précédente, cette base était qualifiée de BSP (base de sondage permanente). Or cette base de sondage vieillit et doit être mise à jour entre les recensements. Ainsi, de nouvelles exploitations apparaissent et d'autres sont modifiées. Elles peuvent être connues pas le SIRET, par d'autres enquêtes ou par l'exploitation de fichiers administratifs. Une fois les exploitations ayant connu des modifications repérées, il est nécessaire de mener auprès d'elles une enquête exogène et de recueillir des informations qui permettront de constituer l'échantillon des enquêtes suivantes. Cette opération a eu lieu lors de la dernière période inter censitaire, entre 1988 et 2000. Nous remettons à jour cette base, qualifiée dorénavant de BSR (base de sondage renouvelée) L'interrogation dure trente minutes. Nous reprenons la dernière enquête, en modifiant légèrement le questionnaire.

Monsieur SALMON

Effectuerez-vous dans ce cadre des points avec l'orthophoto ?

Monsieur REY

Non, nous nous fonderons principalement sur les fichiers administratifs comme les permis de construire, les installations classées ou les listes de groupements de producteurs. Une fois les exploitations repérées, il importe de confirmer nos informations afin d'optimiser le plan de sondage.

Madame ARTIGUEBIELLE

Je souhaite que vous vous assuriez de la qualité d'enquête statistique de cette opération. Ne s'agit-il pas d'une enquête administrative ?

Madame MADINIER

Il s'agit d'une enquête statistique permettant de mettre à jour la base. Ce fichier n'est pas de nature administrative mais relèvera de la loi de 1951.

Monsieur SALMON

Souhaitez-vous émettre un avis ?

La Formation « Agriculture » émet un avis d'opportunité favorable sur la base de sondage rénovée des exploitations agricoles

5.5 Plan de sélection du RICA**Monsieur MOREAU**

Le RICA est en enquête spécifique permettant de mettre en regard des données comptables et des données de structure pour une exploitation donnée. La « fiche RICA » désigne le questionnaire qui regroupe un grand nombre de données comptables et structurelles. Elle donne lieu à un travail de collecte important et à un coût unitaire élevé. La collecte des données s'effectue en effet par l'intermédiaire des centres de gestion, qui facturent ce service. Il s'agit d'une enquête sur échantillon. L'univers est recalé régulièrement sur le recensement ou sur les enquêtes « structures », et plus particulièrement sur le sous-champ des exploitations dites professionnelles, c'est-à-dire comptant plus de huit unités de dimension européenne (ou douze hectares équivalent blé région centre) et plus de 0,75 UTA. La stratification comprend cinq tailles, 17 OTEX et 22 régions, avec un objectif de représentativité régionale et nationale par OTEX.

Il existe trois sous-échantillons :

- les exploitations soumises au forfait, qui ne tiennent pas de comptabilité *a priori* ;
- les exploitations soumises au régime fiscal du bénéfice réel ;
- les exploitations dont la comptabilité est liée à des aides publiques.

Il est prévu de collecter des informations sur des exploitations correspondant à chacun des critères de stratification et à chacun des sous-échantillons. Chaque sous-échantillon entraîne des charges de travail différentes, et par conséquent des coûts variés.

Le plan de sondage de l'échantillon 2003 du RICA s'inscrit dans la continuité des pratiques précédentes, avec un accent porté sur une meilleure représentativité des grandes classes et de certaines OTEX, relatives en particulier à l'horticulture et aux granivores. Il est prévu une diminution du sous-échantillon des exploitations soumises au forfait et des exploitations aidées et une augmentation du sous-échantillon des exploitations soumises au régime fiscal du bénéfice réel.

Monsieur PUIG

Il est nécessaire de valider le plan de sélection du RICA. Toutefois, plutôt que d'être attribuée en formation, comme un avis d'opportunité, cette validation ne devrait-elle pas être attribuée à l'avenir en configuration agriculture du label ? Il s'agit en effet d'une question technique à laquelle la composition de l'assemblée d'une formation n'est pas complètement adaptée.

Monsieur MOREAU

Le RICA a été présenté devant la configuration du label l'année dernière. D'un point de vue réglementaire, le plan de sondage doit être validé par un conseil technique.

Madame MADINIER

Un organisme doit valider le plan de sondage du RICA tous les ans. Or il est matériellement difficile de réunir le comité du label pour cette seule raison. Il a donc été décidé, il y a deux ans, que la Formation « Agriculture » validerait ce plan de sondage. L'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 a confirmé cette procédure. Nous pourrions naturellement la faire évoluer.

Monsieur PUIG

L'arrêté mentionne-t-il le Conseil ou la Formation ?

Madame MADINIER

Il évoque la Formation.

Monsieur PUIG

Il me semble que l'étude d'un plan de sélection relève davantage du Label que de la Formation.

Monsieur REY

Nous pourrions rédiger un texte en annexe à l'avis, mentionnant que le plan de suivi du RICA est approuvé.

Madame MADINIER

De plus, les labels agriculture n'interviennent pas tous les ans.

Madame ARTIGUEBIEILLE

Un dossier de label est lourd. De longs débats ont porté sur le RICA. Il vous est possible d'exiger une certaine périodicité, mais une périodicité annuelle serait trop contraignante. Il arrive que le Comité du Label se réunisse deux fois dans une année en configuration agriculture, ou qu'il ne se réunisse aucunement.

Monsieur MOREAU

Lors du dernier Comité du Label, il avait été demandé que le RICA soit présenté à nouveau après une période de trois ans.

Madame ARTIGUEBIEILLE

Oui, effectivement.

Monsieur BOURGEOIS

Il me semble qu'il est plus aisé que le dossier soit examiné dans notre instance. Par ailleurs, je regrette que la richesse des différentes sources d'approvisionnement ne soit pas davantage exploitée. Par exemple, la date d'installation conditionne grandement les résultats de chaque exploitation. Cet élément fait-il partie du questionnaire ? Il fut en effet un temps où l'on ne s'informait que de l'âge des personnes enquêtées. Il serait au contraire opportun de mener des études sur les exploitants installés depuis moins de cinq ans ou de dix ans, afin de comprendre la microéconomie des exploitations.

Monsieur MOREAU

Je vérifierai ce point.

Monsieur SALMON

En tant que Président, je ne suis pas en mesure de juger du bien fondé de l'examen de ce point par notre instance. Toutefois, les textes nous invitent à rendre un avis.

Monsieur PUIG

Je comprends que la présente organisation soit plus aisée. Je souhaite alors que nous isolions cet avis, qui n'est pas de même nature que les avis classiques de la Formation.

Monsieur SALMON

La finalité de la proposition est d'ajuster la sélection à une meilleure prise en compte des proportions d'exploitations. J'estime que nous sommes en mesure de rendre un avis à ce titre.

Monsieur BOURGEOIS

Cela n'exclut pas que nous réunissions plus souvent des utilisateurs du RICA pour découvrir toute la richesse de cet outil.

Monsieur SALMON

Maintenez-vous la taille de l'échantillon ?

Monsieur MOREAU

Nous augmentons le nombre d'exploitations enquêtées, qui étaient au nombre de 7 802 en 2001 et de 7 869 en 2002, pour passer à 7 900 en 2003.

Monsieur SALMON

Je vous remercie.

VI -PROJET D'AVIS 2004 DE LA FORMATION

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du CNIS.

Le président remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du CNIS **avant le 8 septembre 2003** (cnis@insee.fr - tél. 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2003.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

- Bilan du programme à moyen terme 1999-2003
- Avis sur les programmes à moyen terme 1999-2003
- Orientations du programme à moyen terme 2004-2008
- Avis sur les programmes statistiques 2003
- Avant-projets de programmes statistiques 2004
- Structure des exploitations agricoles de l'UE - EUROSTAT (distribué en séance)

AVIS D'OPPORTUNITÉ

- Enquête aviculture 2004
- Enquête sur la structure de la production légumière 2004
- Enquête sur les produits agroalimentaires sous signes officiels de qualité
- Base de sondage renouvelée des exploitations agricoles

Paris le 28 juillet 2003 - N° 267/D130

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête aviculture 2004

Programme : 2004

Emetteur : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales
Direction des Affaires Financières
Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques

Au cours de sa réunion du 30 avril 2003, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête en référence.

Cette enquête a pour objectif de connaître les structures de production : le parc de bâtiments, les conditions d'élevage, les modalités de production et les volumes, les conditions de stockage des déjections animales, les consommations d'aliments, les modalités de résorption des effluents, etc. L'enquête précédente remonte à 1995.

L'enquête Structure des exploitations agricoles collecte périodiquement des données extrêmement limitées sur le sujet : effectifs des différentes espèces au moment du passage d'enquêteur, superficies en bâtiments utilisés par les volailles de chair. Par ailleurs, cette enquête du fait de sa représentativité très globale des exploitations n'offre qu'une précision très limitée au niveau local. L'enquête aviculture apportera des données de cadrage de cette production au niveau départemental (sur l'alimentation les cycles de production, les superficies utilisées, la production) qui pourront être actualisées grâce à l'enquête Structure au niveau national ou régional pendant plusieurs années. Aucun fichier administratif n'est disponible pour ces productions.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : la description du parc de bâtiments et des conditions d'élevage, les modalités de production, type, durée d'élevage, consommations d'aliments, volume de production, les conditions de stockage des déjections animales et les modalités de résorption des effluents, traitements, épandage.

L'enquête aura lieu au quatrième trimestre 2004 auprès des exploitations agricoles ayant au moins 500 volailles dans les espèces comme gallus, dinde, pintade ou un nombre d'animaux équivalents (canard, oie,...). Au total, environ 50 départements (représentant 95% de la production de volailles) seront enquêtés. Elle sera réalisée par les services départementaux de statistique agricole. Le temps d'interview sera de 1 heure maximum.

Une consultation des principaux demandeurs et utilisateurs est préalablement prévue en réunion plénière avant toute proposition de maquette de questionnaire. Un groupe de travail assurera le pilotage opérationnel de l'opération.

Les résultats seront diffusés au niveau national dans Agreste Primeur à la mi 2005, puis dans Agreste données chiffrées fin 2005. Des publications départementales ou régionales sont également prévues.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris le 28 juillet 2003 - N° 268/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les structures de la production légumière 2004

Programme : 2005

Emetteur : Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

Au cours de sa réunion du 30 avril 2003, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête en référence.

Cette enquête a pour objectifs de connaître les structures de production, l'emploi et les modes de commercialisation des exploitations légumières et de disposer une fois par période inter-censitaire de données de cadrage sur la production des principaux légumes destinés au marché du frais ou de la transformation en France métropolitaine et dans les DOM. Les légumes représentent 6% de la valeur de la production agricole pour 1% de la superficie agricole utilisée.

L'enquête précédente remonte à 1996.

L'enquête sur la structure des exploitations collecte tous les deux ans des données limitées à la superficie pour 5 légumes. Un suivi conjoncturel porte chaque année sur 12 légumes destinés au marché du frais, de petits échantillons de producteurs et leurs organisations sont interrogés. Aucun fichier administratif n'est disponible pour ces productions.

Les thèmes abordés sont la main d'œuvre agricole et légumière, les superficies consacrées à chaque type de légume, la production totale par type de légume, le mode de commercialisation des productions.

L'enquête aura lieu au premier trimestre 2005. La collecte sera réalisée par les services départementaux de statistique agricole auprès des exploitations agricoles ayant au moins 50 ares de production légumière de plein air ou 1 are sous serre. Le temps d'interview sera de 1 heure maximum.

Le Comité des utilisateurs associe le ministère, ONIFLHOR, CTIFL et FNPL.

Les résultats seront diffusés au niveau national dans Agreste Primeur à l'automne 2005, puis dans Agreste données chiffrées début 2006. Des publications régionales sont également prévues.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris le 28 juillet 2003 - N° 269/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les produits agroalimentaires sous signes officiels de qualité

Programme : 2005

Emetteur : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales - Direction des Affaires Financières- Service Central des enquêtes et études statistiques.

Au cours de sa réunion du 30 avril 2003, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête cité en référence.

Cette enquête a pour objectif la connaissance des produits sous signes officiels de qualité et de leur développement. La France a mis en place une politique des signes de qualité des produits agroalimentaires ainsi qu'une réglementation originale de la qualité (appellation d'origine contrôlée, label, Agriculture biologique, certificat de conformité produit) (loi du 3 janvier 1994 sur la reconnaissance de qualité de produits agricoles et alimentaires). Depuis 1992, ces signes s'inscrivent dans le cadre légal de la réglementation européenne (règlements 2081/92 et 2082/92) sur les indications géographiques protégées (IGP), les appellations d'origine protégée (AOP).

Les demandeurs et utilisateurs des résultats sont :

Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

Direction des Politiques Economique et Internationale (DPEI)

Direction Générale de l'Alimentation

Institut National des Appellations d' Origine (INAO)

Centre de développement des certifications des qualités agricoles et alimentaires (CERQUA)

Association des organismes certificateurs pour la promotion des systèmes de certification de produits du secteur agroalimentaire (CEPRAL).

Pour chaque opérateur (entreprise individuelle, syndicat de défense, groupement qualité ou demandeur de certificat), il s'agit de recueillir des informations sur son organisation (nature juridique, composition, gestion), liste des produits gérés et des informations sur chaque produit géré par l'opérateur (production, transformation, commercialisation, promotion commerciale).

Une première génération d'enquête a été réalisée en 2002. Les informations recueillies ont permis de donner un meilleur éclairage de l'ensemble du dispositif de production sous signes officiels de qualité et d'origine hors agriculture biologique.

L'objectif de l'enquête simplifiée par rapport à l'exercice 2002, qui sera réalisée en 2005 sur l'exercice 2004, est de suivre l'évolution de la production concernant les produits sous signes officiels de qualité et d'origine et de fournir des données statistiques cohérentes, dans une perspective à la fois d'exhaustivité et de synthèse au plan national. Ces données statistiques pourront s'adresser au niveau national et local (région) en priorité aux acteurs politiques et professionnels.

L'objet de l'enquête est le signe officiel de qualité et l'organisme qui le met en œuvre, c'est-à-dire le collectif de producteurs ou l'entreprise individuelle. Les unités enquêtées seront donc ces collectifs de producteurs (syndicat de défense, groupement qualité ou demandeur de certificat) et entreprises individuelles.

Le nombre d'unités enquêtées se situera entre 700 et 800 y compris dans les DOM. Le nombre de produits concernés devant être entre 1200 et 1300.

L'enquête sera réalisée en mars-avril 2005 par correspondance par le Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques du Ministère de l'Agriculture - Direction des Affaires Financières

Le temps de réponse moyen se situera entre 3/4 d'heure pour un opérateur gérant un seul signe de qualité et 1 heure 30 pour un opérateur en gérant plusieurs.

Le Comité de pilotage plénier est constitué de la DGAL, la DPEI, la DAF, du SCEES, du CGREF, et de représentants des DRAF-SRSA, DGCCRF, APCA, INAO, CEPRAL, CERQUA.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris le 28 juillet 2003 - N° 270/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Base de sondage rénovée des exploitations agricoles

Programme : 2004

Emetteur : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales
Direction des Affaires Financières
Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES)

Au cours de sa réunion du 30 avril 2003, la formation Agriculture a examiné le projet cité en référence qui a pour objectif l'enquête auprès des exploitations après mise à jour de la liste des exploitations agricoles figurant dans la Base de Sondage rénovée (identification, localisation et données de cadrage des exploitations) afin de disposer d'une liste qui soit la plus proche possible de la réalité pour la constitution des univers de tirage propres à telle ou telle enquête du SCEES.

Les principaux thèmes abordés par l'enquête sont : l'identification des exploitations agricoles (raison sociale, statut juridique, identifiant SIRET, ...), la localisation des exploitations (adresse du siège, du chef d'exploitation et du responsable économique et financier) et les données de cadrage permettant de qualifier les exploitations (superficie agricole utilisée, principales cultures et principales spéculations animales...).

Les unités enquêtées sont les exploitations agricoles nouvelles, ou pérennes ayant des modifications de leurs activités. La collecte sera réalisée par les services départementaux de statistique agricole et le temps d'interview sera de 30 minutes maximum.

Le questionnaire et les instructions ont été discutés dans le cadre d'un groupe de travail dans lequel se trouvait des statisticiens centraux, régionaux et départementaux puis validés par le comité de pilotage du projet Base de Sondage Rénovée. Le pilotage technique est assuré par la cellule Méthodes du Bureau Méthodes et Informatique Statistique .

Les nombres et la nature des mises à jours seront diffusées aux bureaux du SCEES et aux services déconcentrés par le biais de comptes rendus trimestriels.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.